

## Annexe – Guide à l’intention des tiers

### Prestation pour personnes âgées à faible revenu 2024

Si le demandeur relève de l’une des catégories suivantes, veuillez prendre connaissance du [Guide à l’intention des tiers](#) pour éviter tout retard dans le traitement de la demande de **prestation pour personnes âgées à faible revenu 2024**.

- Personne vulnérable : incapacité et déficience mentale ou physique.
- Le demandeur réside dans un foyer de soins.
- Maladie temporaire ou permanente.
- Autre.

#### Qui peut être considéré comme un tiers?

- Mandataire agissant dans le cadre d’une procuration
- Curateur public agissant dans le cadre d’une procuration
- Exécuteur testamentaire
- Agents financiers
- Foyers de soins/travailleurs sociaux
- Toute entreprise ou personne autorisée par le demandeur principal en possession de renseignements confidentiels (numéro d’assurance sociale, adresse, date de naissance, nom) et agissant au nom du demandeur principal.

<i>Situation</i>	<i>Documents requis</i>	<i>Délais de traitement</i>
<b>Demande sans modifications :</b>  Les renseignements fournis dans le formulaire de demande sont identiques aux renseignements qui figurent dans les dossiers de Service Nouveau-Brunswick.	- Aucun document supplémentaire n’est exigé.	- La demande sera traitée dans les quatre (4) semaines suivant la réception du formulaire de demande par Service Nouveau-Brunswick.
<b>Demande avec modification de l’adresse résidentielle :</b>  - L’adresse du demandeur indiquée dans le formulaire de demande diffère de celle qui figure dans les dossiers de Service Nouveau-Brunswick.	- Procuration	- La demande sera traitée dans un délai de quatre (4) semaines suivant la réception d’une copie de la procuration par Service Nouveau-Brunswick.
<b>Demande avec modification de l’état matrimonial :</b>	- Procuration - Certificat de décès du conjoint	- La demande sera traitée dans un délai de quatre (4) semaines suivant

- L'état matrimonial du demandeur est passé à « veuf ».		la réception des documents requis par Service Nouveau-Brunswick.
<b>Situation</b>	<b>Documents requis</b>	<b>Délais de traitement</b>
<b>Demande avec modification de l'état matrimonial :</b>  - L'état matrimonial du demandeur a changé.	- Procuration	- La demande sera traitée dans les quatre (4) semaines suivant la réception des documents requis par Service Nouveau-Brunswick.
<b>Demande avec modification du dépôt direct :</b>  - Les renseignements bancaires du demandeur doivent être modifiés ou mis à jour.	- Procuration  - Formulaire de virement automatique dûment rempli et signé par le mandataire  - Chèque annulé de l'établissement bancaire	- La demande sera traitée dans les quatre (4) semaines suivant la réception des documents requis par Service Nouveau-Brunswick.
<b>Demande avec autres modifications :</b>  - Changement de numéro de téléphone - Type de prestation fédérale	- Aucun document supplémentaire n'est exigé.	- La demande sera traitée dans les quatre (4) semaines suivant la réception du formulaire de demande par Service Nouveau-Brunswick.

### **Comment puis-je soumettre les documents requis?**

**Veillez joindre les documents justificatifs au formulaire de demande original par l'une des méthodes suivantes :**



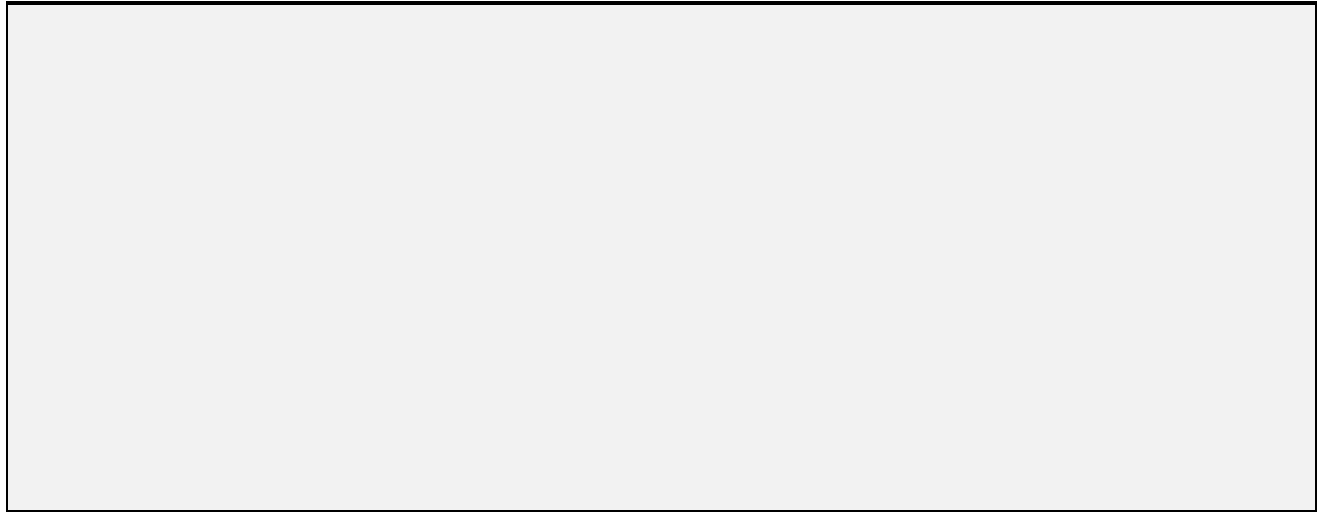
**Par la poste :** Service Nouveau-Brunswick, Comptes créditeurs, C.P. 1900, Fredericton (N.-B.) E3B 5G4



**Par courriel :** LISB-PAFR@snb.ca



**En personne :** Dans l'un des centres de services de Service Nouveau-Brunswick.



**Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 1-833-796-0944, du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h 15.**